

## GÉRER LES SINISTRES CORPORELS AUTOMOBILE - BASES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR039	11 jours - 77 h	Bases	Présentiel ou à distance	5150,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 06/10/2025 au 07/11/2025

### OBJECTIFS

- Appréhender la méthodologie d'indemnisation d'une victime d'un accident de la circulation routière
- Appliquer les dispositions prévues dans le PAOS et faire droit au recours des organismes sociaux
- Gérer les sinistres corporels automobile dans le cadre de la convention IRCA

#### Métiers préparés :

Gestion et indemnisation des sinistres corporels automobile

#### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)**

**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Ce parcours de formation permet de maîtriser la gestion des sinistres corporels. Le formateur, spécialiste du domaine, alterne les apports théoriques et les applications pratiques tout au long de la formation.**

### **Formateur(s) :**

**Ce parcours de formation est animé par des professionnels spécialisés dans l'indemnisation des sinistres corporels, formateurs experts de l'Ifpass**

## PROGRAMME

[Ce parcours permet de valider le bloc 2 du Titre Chargé d'Indemnisation en assurance RNCP39615 - BC02 Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique](#)

### **A. APPLIQUER LA LOI BADINTER DANS LA GESTION DES SINISTRES CORPORELS - 2 jours**

1. Introduction
2. De la responsabilité du fait des choses à la Loi Badinter
3. Conditions d'application de la Loi
4. Fixation du droit à indemnisation
5. Exercice du droit à indemnisation
6. Indemnisation des victimes
7. Recours en contribution
8. Évolution de la loi Badinter

### **B. ÉVALUER ET INDEMNISER LE DOMMAGE CORPOREL AUTOMOBILE - 2 JOURS**

1. Gestion d'un dossier corporel automobile
2. Préjudices juridiquement indemnisables prévus par la nomenclature Dintilhac
3. Fondement du recours des tiers payeurs

### **C. RECOURS DES TIERS PAYEURS - 2 JOURS**

1. Notions préliminaires
2. Analyser les droits de recours contre tiers par la méthode des études de cas
3. Conditions d'exercice du recours
4. Immunités
5. Recours des tiers payeurs étrangers

### **D. PROCEDURE D'OFFRE ET CONVENTION IRCA - 3 jours**

1. Mettre en œuvre les dispositions relatives à la procédure d'offre d'indemnité
2. Appliquer les dispositions de la convention IRCA
3. Procédure de recours en contribution de l'assureur gestionnaire

### **E. PROTOCOLE D'ACCORD ASSUREURS/ORGANISMES SOCIAUX -2 jours**

1. Déterminer le droit des organismes sociaux
2. Liquider le droit des caisses
3. Mettre en œuvre les procédures en cas de contestation

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
  - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.
- L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation.

**Personnalisation parcours :**

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

**Equivalences et passerelles :**

Cette formation n'a pas de lien avec d'autres certifications.

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation spécialisés dans les sinistres corporels automobile  
Collaborateurs en charge du suivi des sinistres importants chez les réassureurs

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques.

**Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

5150,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:42